

**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



18 novembre 2024

---

SESSION ORDINAIRE 2024-2025

---

**PROPOSITION D'AJUSTEMENT DU BUDGET 2024  
ET DE BUDGET INITIAL 2025  
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale  
du Budget et du Compte du Parlement

par M. Sevket TEMIZ

**SOMMAIRE**

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général.....	3
3. Discussion générale conjointe.....	6
4. Discussion et votes conjoints des tableaux et annexes.....	8
5. Vote de l'ensemble.....	9
6. Approbation du rapport.....	9
7. Tableaux adoptés par la commission.....	9

---

*Ont participé aux travaux* : Mme Loubna Azghoud, Mme Clémentine Barzin, Mme Aurélie Czekalski, M. Soulaïmane El Mokadem, M. Marc-Jean Ghysseis (président), M. Jamal Ikazban, Mme Fadila Laanan, Mme Amélie Pans, M. Oliver Rittweger de Moor, M. Sevket Temiz et Mme Farida Tahar, ainsi que M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Badr-Eddine Boujraf (assistant comptable).

Mesdames,  
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 18 novembre 2024, la proposition d'ajustement du budget 2024 et de budget initial 2025 du Parlement francophone bruxellois.

Sur proposition de **M. Marc-Jean Ghysse (président)**, il est décidé, à l'unanimité des membres présents, de procéder à un examen conjoint de l'ajustement 2024 et de l'initial 2025.

## 1. Désignation du rapporteur

À l'unanimité des 10 membres présents, M. Sevket Temiz est désigné en qualité de rapporteur.

## 2. Exposé de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général

Le **secrétaire général** a développé les éléments suivants :

### « 1. Introduction

Monsieur le président,

Mesdames et Messieurs les Députés,

Comme de coutume en tout début de législature, je fais une rapide présentation des différentes rubriques qui composent le budget du Parlement. Cela permet d'éclairer son contenu.

#### A. Dépenses liées au personnel

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées au paiement :

- du personnel statutaire et contractuel du greffe,
- du personnel affecté au secrétariat de la présidence,
- de la formation des agents,
- de la dotation au service social,
- des assurances liées au personnel.

#### B. Abonnements – Livres

Concerne les frais de presse (Belga.press) et l'acquisition de différents ouvrages.

#### C. Bâtiments

Cette rubrique vise les frais liés à la location, les taxes, l'usage et l'entretien de l'immeuble de la rue du Lombard abritant la présidence et le greffe.

De même, les frais d'entretien des emplacements de parkings de la rue du Lombard, dont nous sommes restés propriétaires (25 sur 68), sont imputés dans cette rubrique.

#### D. Mobilier, équipement et matériels divers

Cette rubrique regroupe les différentes allocations consacrées à l'acquisition de petits et gros mobiliers de bureau et au matériel informatique.

Les frais d'assurance dudit matériel y sont aussi imputés.

Cette rubrique couvre également les frais liés aux coûts d'adaptation et de maintenance du site internet et de la gestion électronique des données (Thémis) ainsi que de développements informatiques spécifiques et de sauvegardes de nos données. Le support d'une société informatique pour assister la cellule informatique du greffe est également prévu.

#### E. Fournitures et frais d'administration

Cette rubrique rassemble les allocations relatives à l'impression des différents papiers à en-tête et documents liés à l'activité administrative et parlementaire.

S'y trouvent aussi repris, les frais de communication téléphonique et d'internet.

#### F. Transports

Cette rubrique concerne les dépenses liées aux coûts des véhicules de la présidence et du greffe ainsi que les frais de déplacement occasionnels.

Il convient de préciser que sous la législature précédente, il n'a pas été fait recours par la présidence à un véhicule de fonction. Le véhicule du greffe est, lui, âgé de 8 ans.

## G. Relations publiques et internationales

Cette rubrique globalise les allocations liées aux activités protocolaires, représentatives et internationales du Parlement.

Ces dernières années, les missions du Bureau sont extrêmement limitées.

## H. Initiatives culturelles et sociales

Cette rubrique groupe les allocations qui permettraient au Bureau de soutenir certaines activités d'ASBL, dans le cadre des matières que le Parlement entend promouvoir. L'intervention est non-récurrente.

Toutefois, sous la législature précédente, le Bureau a renoncé – sauf exception – à ces parrainages privilégiant le soutien à des activités spécifiques ou ses prix historiques.

Les activités organisées par le Parlement et les prix qu'il remet historiquement se trouvent également dans cette rubrique.

## I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions

Cette rubrique rassemble les différentes allocations couvrant les frais divers liés à l'activité parlementaire propre : séances plénières, réunions des commissions, du Bureau, du Bureau élargi, services aux membres, etc.

Sont également imputés dans cette rubrique les frais réclamés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale pour le personnel mis à disposition durant les réunions ou les activités et ceux liés au compte rendu des séances.

Le remboursement des frais avancés par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le Parlement francophone bruxellois dans le cadre de la commission de déontologie sera également à imputer dans cette rubrique.

De même, les crédits pour les commissions délibératives sont également repris dans cette rubrique.

## J. Frais financiers

Cette rubrique reprend les frais bancaires et les différentes taxes qui y sont liés.

## L. Honoraires études, jurys

Sont imputés dans cette rubrique les frais d'avocats, des frais liés à des prestations comptables externes et, par exemple, ceux liés aux procédures de recrutement faisant appel à des prestataires externes.

## M. Divers

C'est une réserve.

## N. Aides aux groupes

Cette rubrique reprend les sommes que le Parlement francophone bruxellois octroie aux différents groupes afin de permettre le recrutement des collaborateurs amenés à suivre les dossiers « Commission communautaire française », selon une décision du Bureau prise en début de chaque législature.

## Q. Dotation au médiateur

Les deux bureaux entendront la Médiatrice qui présentera son ajustement budgétaire et son budget initial ce mercredi. Cette rubrique reprend les sommes permettant de financer le fonctionnement du service pour la partie assumée par la Commission communautaire française.

## S. Inclusion de la personne handicapée

Cette rubrique suppose une collaboration avec le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et n'a jamais été activée, ce dernier agissant de son côté.

## T. Soutien aux initiatives visant à l'inclusion des différents publics dans la participation citoyenne et dans la bonne compréhension des processus délibératifs et budgétaires

Cette rubrique était une initiative de la présidence précédente, en concertation avec la ministre-présidente, mais n'a jamais été concrétisée. Elle est pour mémoire.

## 2. Dépenses – Ajustement 2024

### 2.1. Observations générales

En sa réunion du 4 octobre 2024, le Bureau a approuvé la proposition d'ajustement du budget 2024 et de budget initial 2025 du Parlement francophone bruxellois.

Il a chargé le président et moi-même de vous les présenter en vue de les soumettre au vote de l'Assemblée.

Comme vous avez pu en prendre connaissance dans le document déposé, le total des dépenses ordinaires est revu à la baisse malgré une inflation qui est restée élevée. Cela est principalement dû au fait qu'il a été sursis à certaines dépenses dans les différentes rubriques impactées par l'année électorale et le début de la nouvelle législature.

De manière générale, tant le Bureau que le greffe veillent à une utilisation modérée des moyens mis à disposition, faisant leur le principe qui veut que le budget soit une autorisation et non une obligation de dépenses.

L'ajustement permet donc d'adapter les rubriques en fonction des besoins réels constatés.

Les dépenses ordinaires peuvent être ramenées de 5.104.850,00 euros à 4.874.850,00 euros à l'ajustement, soit une diminution de 230.000,00 euros. Vu l'évolution de la suite de l'année 2024, il est probable qu'au compte cette économie soit un peu plus élevée.

## 2.2. Examen des rubriques

### A. Personnel

L'ajustement a été fait sur la base de la situation au 1er septembre 2024 en intégrant les données transmises par le service du personnel du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Il a également été tenu compte de :

- la situation putative du cabinet de la présidence (qui reste aujourd'hui non constitué ce qui influencera positivement le résultat),
- l'inflation et ses effets sur l'indexation,
- le congé pour stage d'un agent et la poursuite d'un congé pour convenances personnelles d'un autre,
- l'engagement d'un rédacteur contractuel et d'une assistante contractuelle.

Un transfert entre sous-rubrique a eu lieu en cours d'année par décision du Bureau sortant. Il est intégré dans le présent tableau.

## B. Abonnement-livres

Une réflexion est actuellement en cours sur l'indexation de la redevance pour l'utilisation des services de Belga.press, au vu de l'augmentation constante de ce service.

On a également envisagé le fait de s'abonner à une banque de données numériques (Jura ou Strada lex), soit en propre, soit avec les services du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, suivant la solution la plus économiquement intéressante.

## C. Bâtiment

Concernant l'adaptation aux dépenses constatées, un montant supplémentaire est prévu pour répondre aux coûts de l'installation des bornes de rechargement dans le parking du Lombard 77 et l'adaptation de la ventilation et de la détection incendie que cette installation a induite.

## 3. Dépenses – Budget initial 2025

### 3.1. Observations générales

Différents éléments influencent le budget initial 2025.

Le nouveau cabinet de la présidence sera installé en 2025. Les montants nécessaires ont été prévus en fonction du cadre qui est repris par le Règlement et voté par l'Assemblée. C'est une dépense prévisionnelle car le profil des agents est inconnu. Selon les profils qui seront retenus (ancienneté), le niveau de la dépense peut varier.

La dotation relative à la Médiatrice reste actuellement fixée en fonction du nombre de dossiers réellement traités (Commission communautaire française/Région de Bruxelles-Capitale/Commission communautaire commune) et d'une participation minimale aux frais de fonctionnement. Actuellement, la Commission communautaire française assume 5 % des frais de fonctionnement des services. Les besoins de la Médiatrice et la participation minimale de la Commission communautaire française devront faire l'objet de discussions avec la Médiatrice et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale.

Enfin, certains coûts sont revus une fois par législature (compte rendu, montant attribués aux groupes politiques en fonction des vice-présidences, ...).

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le bureau a fixé la dotation à 5.000.000,00 euros pour l'exercice 2025.

Le Collège en a été informé et les montants *ad hoc* ont été inscrits dans l'ajustement qui sera examiné en commission Affaires générales.

### 3.2. Examen des rubriques

#### A. Personnel

Le budget initial 2025 tient compte de :

- deux indexations des salaires annoncées par le Bureau du Plan,
- le cabinet de la présidence avec son cadre complet pour l'année entière, tout en précisant qu'il s'agit en l'état d'une estimation, la présidence ne disposant pas actuellement d'un cabinet,
- le retour éventuel d'un agent en pause carrière et, celui-ci effectif, d'un autre en congé pour stage,
- une marge de manœuvre est également prévue pour renforcer les services, le cas échéant,
- la poursuite de la politique de formation. En 2024, le Parlement francophone bruxellois s'est lancé dans un plan de formation ambitieux au niveau de la formation du personnel et du management sur tout ce qui est risques psycho-sociaux, gestion de conflits et gestion d'équipe.

#### I. Fonctionnement du Parlement francophone bruxellois et commissions

Les montants sont adaptés aux indexations prévues et aux nouvelles réalités issues de la composition du Parlement suite aux élections de juin 2024 (dotation aux groupes).

Certaines dépenses sont également adaptées tous les 5 ans à l'occasion des élections (compte rendu, etc.).

Concernant les commissions délibératives, un montant prévisionnel est prévu. Les services attirent l'attention sur le fait que la poursuite du processus nécessite des solutions humaines et financières structurelles.

Je pense avoir fait le tour de l'essentiel des éléments qui pouvaient être soulevés. ».

### 3. Discussion générale conjointe

**Mme Clémentine Barzin (MR)** remercie le secrétaire général pour sa présentation. La députée souhaiterait avoir des précisions concernant les parrainages. Eu égard au contexte budgétaire général, il y a une réflexion au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce genre de soutien peu connu.

**M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général)** précise que les montants historiques ont été maintenus dans l'attente de savoir quelle politique sera suivie par le nouveau Bureau.

Au budget 2025, en pré-soutien, il y a 15.000 euros, et 65.000 euros pour les initiatives culturelles et sociales qui sont essentiellement des visites organisées dans les lieux de mémoire, activité historique du Parlement.

**Mme Loubna Azghoud (MR)** remercie le secrétaire général pour son exposé et son introduction pour les nouveaux députés.

C'est un budget à hauteur de 5 millions d'euros qui a été proposé pour l'initial 2025. La députée constate par ailleurs que diverses indexations ont bien été prises en compte. Le groupe MR avait soutenu les propositions lors du Bureau qui s'est réuni le 4 octobre dernier. Il réitérera son accord aujourd'hui.

**M. Oliver Rittweger de Moor (PTB)** demande quelle est la différence entre les membres du personnel permanent et non permanent. La dotation affectée au service social est-elle suffisante ?

Le groupe PTB est fortement étonné de voir la forte augmentation des traitements « Secrétariat de présidence ». Le député pensait qu'on devait se diriger vers plus de rigueur à ce niveau-là. Il aimerait comprendre comment on arrive à 406.000 euros juste pour les traitements et le secrétariat de la présidence.

Le député souhaiterait une ventilation détaillée des 55.000 euros prévus pour le Protocole ainsi que pour les 20.000 euros prévus pour les Commission, Bureau et Bureau élargi.

Qu'est-ce que l'Association des Anciens parlementaires francophones et à quoi sert-elle ? Le député demande une ventilation détaillée des 380.000 euros des aides prises en application de l'article 12 du Règlement du Parlement.

Les 5.000 euros prévus pour la rubrique « Inclusion de la personne handicapée » sont-ils suffisants ?

**M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général)** précise qu'il y a un statut des agents permanents

et celui des agents non permanents. C'est une distinction administrative. Les agents non permanents sont ceux qui sont dans une situation équivalente à un contrat, soit pour faire face à un besoin urgent ou spécifique, soit pour remplacer un agent absent ou en congé ou en mission pour stage.

Actuellement, deux agents sont dans cette situation, un rédacteur comptable qui vient en soutien de l'équipe de comptabilité et une autre personne qui a renforcé la cellule des ressources humaines. Cette dernière est arrivée au départ pour le remplacement d'un agent qui était en congé pour stage dans un autre Parlement. Le Bureau a cependant accepté qu'elle puisse rester à son retour parce que la politique des ressources humaines a pris de l'ampleur, notamment avec l'implémentation des mesures en matière de risques psychosociaux et le suivi des législations qui n'arrêtent pas d'augmenter dans la matière.

Il y a une petite marge budgétaire dans le cas où un besoin spécifique se fait sentir encore en cours d'année.

La dotation au service social de 12.500 euros répond aux besoins. Il est d'ailleurs à noter qu'il y a chaque année un léger surplus présent. Celui-ci permet d'avoir une trésorerie pour ce service si jamais il devait y avoir un besoin spécifique.

Cette dotation permet, notamment, d'organiser des activités comme, par exemple, la visite du Musée des égouts, d'offrir des cadeaux de Saint-Nicolas aux enfants des agents, d'octroyer des écochèques aux agents dans certaines circonstances.

Le comité du service social est constitué du secrétaire général, d'un membre du Bureau et d'un agent désigné par le comité du personnel.

Le budget de 55.000 euros pour le Protocole concerne principalement la réception du 27 septembre en collaboration avec le CERIA. L'institut Emile Gryzon et l'Institut Redouté-Peiffer s'occupent de la réception et de la décoration florale. Cela permet de les mettre en valeur, de fournir une expérience valorisante aux élèves et de diminuer les coûts. Sur ce budget, on retrouve également les vœux de début d'année organisés concomitamment avec le vernissage d'une exposition. Les frais liés à l'accueil d'une délégation étrangère sont imputés également sur cet article. Il est fait appel à des artisans bruxellois pour ce qui est des fournitures.

Le budget de 20.000 euros prévu pour les réunions de commission, de Bureau et de Bureau élargi, consiste essentiellement aux dépenses liées à l'organisation de ces réunions. Ce n'est pas parce qu'il y a 20.000 euros de budget qu'on les dépense systé-

matiquement. Pour cette année, il restera sans doute environ 7.000 euros dans cette rubrique.

L'association des Anciens parlementaires francophones est commune au Parlement francophone bruxellois, au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Parlement de Wallonie. La Commission communautaire française octroie un financement très modeste qui sert essentiellement à venir compléter le financement du secrétariat de cette ASBL qui est accueillie au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce budget consiste donc au financement du traitement de cette secrétaire. Les parlementaires organisent leurs activités et les financent eux-mêmes.

Le règlement sur la présidence et les fonctions spéciales prévoit que le Bureau accorde une aide au groupes parlementaires en fonction du nombre de parlementaires dont dispose chaque groupe. Le budget de 380.000 euros sert à financer proportionnellement chaque groupe politique pour leur permettre d'engager du personnel pour, notamment, suivre les dossiers de la Commission communautaire française.

Concernant le secrétariat de la présidence, l'estimation s'est basée sur le cadre théorique qui prévoit, de mémoire, un chef de cabinet au grade de conseiller, un assistant, un secrétaire et un huissier chauffeur. Le coût moyen théorique de ces personnes avec 10 ans d'ancienneté correspond à 406.000 euros. Le profil des personnes et le grade auquel le président les recrutera influenceront le montant final. Le coût potentiel a été calculé en fonction de la réglementation et en fonction d'une ancienneté moyenne des agents recrutés de 10 ans.

Le Parlement francophone bruxellois et le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale ont introduit dans leur budget respectif, à l'initiative d'un parlementaire, un article relatif à l'inclusion de la personne handicapée. Ce budget doit pouvoir répondre, par exemple, à un besoin de faire une adaptation ou d'acquérir un logiciel spécifique dans un groupe et de manière proportionnelle. Le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale préfère, jusqu'à présent, travailler seul et apporte les adaptations lui-même dans les locaux qu'occupent les groupes. Cette dépense n'a jamais été activée mais cela ne nous revient pas de la supprimer.

**M. Oliver Rittweger de Moor (PTB)** aborde un dernier point concernant les 150.000 euros prévus pour les commissions délibératives. Cela lui semble super ambitieux et optimiste. Sur quoi est basée cette somme ?

**M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général)** signale que le Règlement prévoit que, dans certaines circonstances, il faut activer une commission délibé-



native. Le secrétaire général n'a pas, jusqu'à présent, reçu d'orientation quant aux choix futurs. Cependant, il convient de prévoir la dépense au budget. Ceci reste une autorisation de dépense et non une obligation.

Le coût de la dernière commission délibérative faite par la Commission communautaire française tournait autour de 112.000 euros. Or, tous les frais liés ont augmenté. La société externe qui venait en soutien des services, Particitiz, a coûté à elle-seule 52.000 euros en 2022.

Il sera nécessaire de passer un nouveau marché public si on relance les commissions délibératives. Or, on sait que les prix ont augmenté, notamment parce qu'à l'époque les sociétés voulaient avoir ce marché et ont donc été très concurrentielles. Entre 2022 et 2025, le marché s'est élargi et tous les coûts ont augmenté. Au niveau des services, on ne pourra plus faire comme on l'a fait de manière expérimentale et pionnière. Il faudra plus externaliser ou engager du personnel pour le faire parce que c'est une charge de travail qui n'est pas, à terme et de manière répétitive, supportable par les services tels qu'ils sont actuellement constitués. Dans les budgets antérieurs, il y avait 130.000 euros prévus. Tous ces éléments pris en compte, et afin de ne pas être surpris, un montant prévisionnel de 150.000 euros a été prévu.

En fonction du choix politique qui sera fait, le budget sera adapté lors de l'ajustement.

**Mme Fadila Laanan (PS)** constate que, suite au tour de parole, de nombreuses questions qu'elle souhaitait poser ont été répondues. La députée remercie le secrétaire général et son collaborateur.

La discussion de ce jour a eu également lieu au Bureau. C'est assez exceptionnel que, lors de la commission, les députés aillent autant dans le détail. En effet, les délibérations se font au niveau du Bureau du Parlement. Les représentants de groupe au sein du Bureau peuvent relayer les informations avec le reste de leur groupe respectif.

Néanmoins chaque parlementaire a le droit de poser toutes les questions en tant que mandataire.

La députée avait la même interrogation que son collègue M. Rittweger de Moor sur les commissions délibératives. Au compte de 2022, on avait un gros montant de 111.000 euros et puis après cela disparaît peu à peu. 30.000 euros à l'ajustement 2023, puis 6.700 euros au compte 2023. Tout d'un coup, on remonte à 150.000 euros à l'initial 2025. C'est très enthousiasmant. On verra si le prochain président ou la prochaine présidente aura cette ambition, avec les membres du Bureau, de lancer ce type d'initiative et de continuer à solliciter les citoyens.

La députée souligne également la disparition à l'initial 2025 du soutien aux initiatives de l'inclusion des différents publics. C'est regrettable. Une réactivation peut se produire en fonction de la couleur politique du Bureau du Parlement francophone bruxellois. Cela permettra peut-être de modifier ses montants à l'ajustement si jamais des initiatives devaient être prises.

**M. Soulaïmane El Mokadem (PTB)** avance que c'est toujours important de poser les questions en commission parce qu'elles sont publiques. Le Bureau se déroule lui à huis clos. Le député insiste sur l'importance de revenir sur ces points en commission, même si le travail a peut-être déjà été fait en Bureau.

**M. le président** précise que tous ces documents sont publiés et ne doute pas que chacun fera le relais de ce débat.

**Mme Fadila Laanan (PS)** souhaite réagir et indique simplement que ce type de débat est fait dans le détail par les membres du Bureau. Chaque groupe envoie des gens qui posent des questions.

En commission, en général, même si on a effectivement le droit de poser toutes les questions, on ne va pas dans le détail de la popote interne. Ce n'est pas un manque de publicité puisque tout, y compris les documents, est public. La remarque de la députée visait à éviter de refaire le même débat qu'il y a eu au Bureau. C'est le rôle de cette instance.

**Mme Farida Tahar (Ecolo)** remercie le secrétaire général et les services pour la clarté du travail fourni.

Les précisions apportées sont importantes pour les nouveaux députés. Ceux-ci pourront se rendre compte très rapidement que, lors des commissions budgétaires, on ira à l'essentiel. Cependant, pour une première fois, certains ont peut-être besoin de plus de détails.

#### 4. Discussion et votes conjoints des tableaux et annexes

##### *Les dépenses ordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 10 voix pour et 2 voix contre.

##### *Les dépenses extraordinaires*

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 10 voix pour et 2 voix contre.



### ***Les recettes ordinaires***

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 10 voix pour et 2 voix contre.

### ***Les prélèvements sur fonds propres***

Le tableau ne suscite aucun commentaire et est adopté par 10 voix pour et 2 voix contre.

## **5. Vote de l'ensemble**

L'ensemble de la proposition d'ajustement du budget 2024 et de budget initial 2025 du Parlement francophone bruxellois est adopté par 10 voix pour et 2 voix contre.

## **6. Approbation du rapport**

Il est fait confiance au président de la commission et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

## **7. Tableaux adoptés par la commission**

Il est renvoyé aux tableaux de la proposition d'ajustement du budget 2024 et de budget initial 2025 du Parlement francophone bruxellois, tel qu'ils figurent au document parlementaire 8 (2024-2025) n° 1.

*Le rapporteur,*

Sevket TEMIZ

*Le président,*

Marc-Jean GHYSSELS





